

PAEC Prairies des Couzes

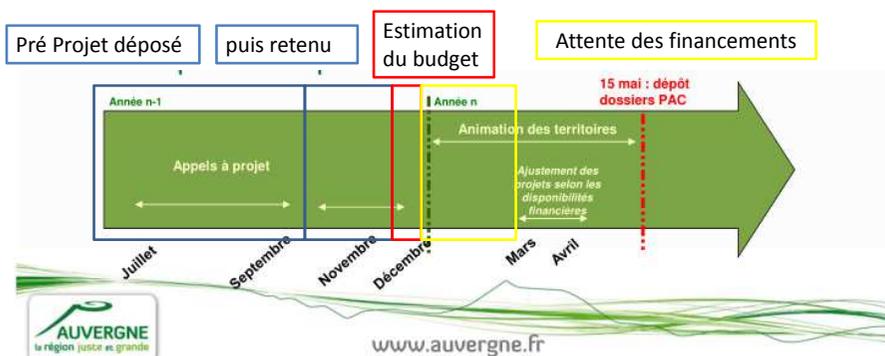


Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC

- Nouvelle programmation PAC 2014-2020
- MAET sont remplacées par les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)
- Doivent répondre aux enjeux :
Biodiversité / eau / séquestration du carbone / zones humides
- Un seul projet par territoire
- Un dossier déposé pour l'année 2015 n'a pas été retenu
- Un dossier plus petit a été déposé pour 2016 qui a été retenu

Les MAEC



Les MAEC

- Contractualisation volontaire : compensation financière à l'hectare en contre partie de la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Engagement de 5 ans
- Chaque MAEC présentée dans une notice de territoire (objectifs, cahier des charges, contrôles...)

Les MAEC : conditions d'éligibilité

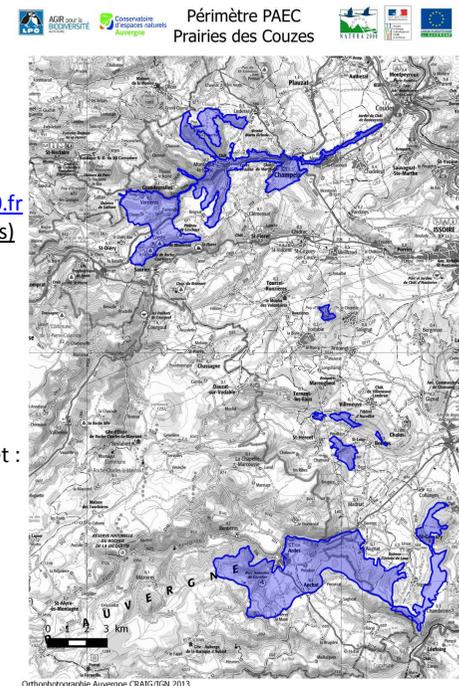
- Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole
- Le montant total de votre demande d'engagement doit être compris entre 300€ et 10 000€/exploitant/an
- Si départ à la retraite prévu pendant la durée du contrat : ne pas s'engager

Le territoire

↳ Détails sur cartes imprimées et Sur www.paysdescouzes.natura2000.fr (Participer / PAEC Prairies des Couzes)

↳ Transmission au CEN/LPO : n° Pacage et photocopie des ilots avec mesure souhaitée pour vérif.

↳ Priorisation si pas assez de budget : ilots concernés par les 2 zones Natura 2000



Enjeu agro-environnemental

Dans le cadre de la recherche de l'autonomie fourragère dans la zone AOP St-Nectaire, il est important de soutenir et valoriser le fourrage des zones difficiles pour limiter l'intensification des zones mécanisables.



MAEC => Autonomie fourragère, qualité organoleptique du fromage, et répartition de la ressource alimentaire pour le troupeau



Enjeu biodiversité : site oiseaux



MAEC => Préserver la ressource alimentaire (graines, insectes...) des milieux agricoles



Enjeu biodiversité : site habitats et faune, flore



Prairie fleurie



Photos : CEN Auvergne



Pelouse sèche des chaux

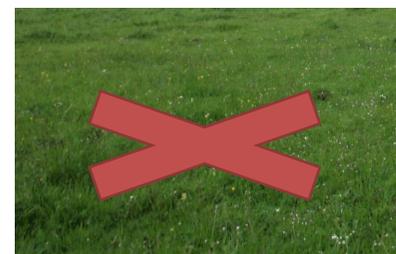
MAEC = > Préserver les prairies fleuries et la ressource alimentaire pour les chauves-souris

Les MAEC proposées

AU_PDC6_HE01	Pelouse mécanisable: Maintenir des pelouses maigres	89,05 €/ha/an
--------------	--	---------------

- Cahier des charges :**
- Absence de fertilisation
 - Pâturage < 1,2 UGB/ha/an
 - Tenir un registre des interventions
 - Ne pas appliquer de produits phytosanitaires (sauf traitement localisé) et ne pas retourner les prairies engagées

Non compatible



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC proposées

AU_PDC6_HE02	Parcours embroussaillée non mécanisable: Optimiser l'exploitation des parcours par une gestion pastorale adaptée	75,44 €/ha/an
--------------	---	---------------

- Cahier des charges :**
- Absence de fertilisation
 - Gestion de chaque ilot qui sera à définir ensemble avant l'engagement (avril 2016)
 - Tenir un registre des interventions
 - Ne pas appliquer de produits phytosanitaires (sauf traitement localisé) et ne pas retourner les prairies engagées

Compatible



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC proposées

AU_PDC6_HE03	Maintenir la diversité florale des prairies	66,01€/ha/an
--------------	---	--------------

- Cahier des charges :**
- Présence de 4 plantes indicatrices
 - Tenir un registre des interventions
 - Ne pas appliquer de produits phytosanitaires (sauf traitement localisé) et ne pas retourner les prairies engagées

Compatible



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

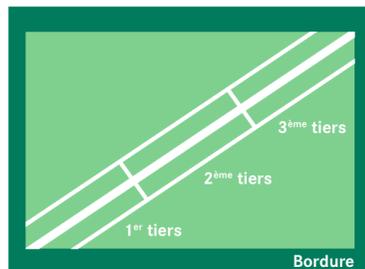
Les MAEC proposées

AU_PDC6_HE03	Maintenir la diversité florale des prairies	66,01€/ha/an
--------------	---	--------------

Un passage devra être réalisé sur la parcelle avant la contractualisation.

Il n'est pas conseillé de s'engager dans cette mesure si vous envisagez ou si vous venez de changer vos pratiques d'exploitation (par exemple : passage d'un épandage de fumier à un épandage de lisier).

Méthode de contrôle : Traversée de la parcelle le long d'une diagonale large (environ 4 m) pour juger de la présence d'au moins 4 plantes indicatrices sur chaque tiers de la diagonale. Une bande de 3 mètres en bordure de parcelle sera exclue de l'inspection.



Compatible 

Les MAEC proposées

- Liste des plantes de la catégorie « fréquence forte » :
 - Trèfles (sauf *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Trifolium hybridum*)
 - Gaillets (sauf *Galium aparine*)



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC proposées

- Liste des plantes de la catégorie « fréquence moyenne » :
 - Centaurées ou Sératules
 - Lotiers
 - Laïches, Luzules, Joncs ou Scirpes
 - Saxifrage granulé ou Cardamine des prés



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC proposées

- Liste des plantes de la catégorie « fréquence faible » :
 - Silènes
 - Narcisses, Jonquilles
 - Renouée Bistorte
 - Menthes ou Reine des prés
 - Pimprenelle ou Sanguisorbe



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC proposées

- Liste des plantes de la catégorie « fréquence faible » :
 - Sauges
 - Campanules
 - Knauties, Scabieuses ou Succises
 - Salsifis ou Scorsonères
 - Rhinanthes
 - Thyms et origans



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC proposées

- Liste des plantes de la catégorie « fréquence faible » :
 - Orchidées ou Œillets
 - Polygales
 - Genêts gazonnants
 - Hélianthèmes ou Fumanas



Photos : S.Boursange – LPO Auvergne

Les MAEC

- Les délais:

